Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260113-01_2026_03-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 16/01/2026
Et
Publication ou notification du : 16/01/2026

L'an 2026, le 12 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/01/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : COURTAIS Nolwenn, D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, LEBLANC Morgane, PÉNIGUEL Sonia, MM : BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, CORNÉE Alain, GALLON Victor, HÉNO Vincent,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUQ Yann à M. HÉNO Vincent, Mme DROUYÉ Lucie à Mme D'HOOGHE Stéphanie, M. MOREL Henri à Mme BRUN Élisabeth, Mme PANNETIER Valérie à Mme LEBLANC Morgane

A été nommé(e) secrétaire : Mme COURTAIS Nolwenn

01/2026-03 – Renouvellement convention tripartite familles rurales 35 / Association familles rurales / Commune de Saint-M'Hervé

Madame le Maire rappelle à l'assemblée ce qui suit ;

La fédération familles rurales 35 offre un service qui consiste à proposer aux enfants de 3 à 17 ans des familles adhérentes, un accueil de loisirs pendant les mercredis des périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances.

Les activités sont proposées dans les locaux mis à disposition par la commune et permettent d'accueillir un nombre d'enfants correspondants aux autorisations des autorités compétentes.

Madame le Maire propose à l'assemblée de signer une nouvelle convention qui précise les modalités techniques, financières et économiques et ce pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :
- Accepter de signer la convention tripartite entre la commune, la Fédération Départementale d'Ille-et-Vilaine de Familles Rurales et l'association Familles Rurales de ST M'HERVE pour maintenir l'activité d'un centre de loisirs à ST M'HERVE les mercredis pendant les périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances pour une durée d'un an ;

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260113-01_2026_03-DE

- **Accepte la rétroactivité de la signature** à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention au nom de la commune et à prendre toutes dispositions portant sur son application.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/01/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
Mme COURTAIS Nolwenn